

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-815089

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 08652 Société : R. A. M.

☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : MARROUFI MUSTAPHA

Date de naissance : 10/01/1970

Adresse : N° 14 IMPASS ABOU DINE AL GHAFAR

22 RITA BERRECHID

Tél. : 067056.2056 Total des frais engagés : 2056,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 12 SEP 2023

Nom et prénom du malade : MARROUFI MUSTAPHA Age : 19 ans

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☒ Enfant

Nature de la maladie : Affection longue durée

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Berrechid Le : 12/09/2023

Signature de l'adhérent(e) :

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Mounira Boughou Arsalane

Médecine Générale

Certificat d'Echographie Générale
et Gynéco-Obstétricale

Faculté de Médecine Hassan II

Diplôme de Médecine du Travail
Faculté de Médecine de RENNES

Certificat de diététique - Nutrition

الدكتورة مونية بوغو أرسالان

الطب العام

شهادة الفحص بالصدى

كلية الطب الحسن الثاني

دبلوم طب الشغل

كلية الطب برين

شهادة الحمية والتغذية

Casablanca, le : 18082023 في الدار البيضاء

NADROFI. Rehab

Neofortan 160mg

62, 34 Hassan Ibnou Tadmî Hay Ezza
Berrachid - Tél: 0522 32 80 39

EZZAHRA TOP SANTE
Pharmacie

NEOFORTAN® 160 mg

PPV 98DH80
EXP 12/2025
LOT 2D023 12

Dr. Mounira Boughou Arsalane

Médecine Générale

Certificat d'Echographie Générale
et Gynéco-Obstétricale

Faculté de Médecine Hassan II

Diplôme de Médecine du Travail
Faculté de Médecine de RENNES

Certificat de diététique - Nutrition

الدكتورة مونية بوغو أرسلان

الطب العام

شهادة الفحص بالصدى

كلية الطب الحسن الثاني

دبلوم طب الشغل

كلية الطب برين

شهادة الحمية و التغذية

Casablanca, le : 18/07/2023 في الدار البيضاء،

N. Boughou Arsalane

NFS, CRP, US, Feritine
TSH, glycémie, acide urique
acide urique, GOT, GPT
CPK, vitamines D₂, D₃, Calcium

LABORATOIRE CENTRAL ERRAZI
BERRECHID
Dr Abdelhamid HAWAZINE
Pharmacien Biologiste

د. مونية بوغو أرسلان
Dr. Mounira Boughou Arsalane
Médecine Générale
Echographie Nutrition
Boulevard Gura (ex. Nil), Bloc 42 N° 276 Cité Djémaâ - 05 22 57 56 71

319334

6 118001 103041

Tardyferon® 80mg
30 comprimés pelliculés

Distribué par COOPER PHARMA
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

PPV : 40,50 DH

Diplôme de Médecine du Travail
Faculté de Médecine de RENNES
Certificat de diététique - Nutrition

أرسلان

319334

6 118001 103041

Tardyferon® 80mg
30 comprimés pelliculés

Distribué par COOPER PHARMA
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

PPV : 40,50 DH

دبلوم طب الشغل
كلية الطب برين
شهادة الحمية و التغذية

Casablanca, le : 28/08/2023 في الدار البيضاء

Naara f. Redah

EZZAHRA TOP SAITE
Pharmacie
62, Bd Hassan Ibnou Tabit Hay Ezzahra
Berechid - Tél: 0522 32 80 39

~~Tardyferon 80mg~~ 21

Maphar
Bd Alkimia N° 6, Ql
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 1/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH

6 118001 185030

1d 2citi

19.10x2

(2) Uvedose 100.000ml (21)
utero D2
1 cycle bachel
Après 1 cycle bachel après 1 mois

FACTURE N° : 23009458

BERRECHID : 24/08/2023
Nom et Prénom ... : Madame RIHAB MAAROUFI
Prescripteur : Dr. MOUNIRA BOUGHOU ARSALANE

Bilan :

NFS B80+ VS B30+ GLY B30+ CA B30+
CREA B30+ AUR B30+ CRP B100+ GOT B50+
GPT B50+ CPK B100+ FERR B250+ TSH B250+
VITD B450+

Montant Net : 1638,00 Dhs

Arrêtée la présente facture à la somme de:

Mille six cent trente huit Dirhams et zéro centime

Dr. A HAWAZINE

LABORATOIRE CENTRAL ERRAZI
BERRECHID
Dr. A. HAWAZINE
Pharmacien Biologiste



INPE 063060990



Dr. MOUNIRA BOUGHOU ARSALANE

Date du prélèvement : 24/08/23

Dossier édité le : 24/08/2023

Code Patient : 21033



Mme MAAROUFI RIHAB

Page : 1 / 3

Prélèvement Effectué au Laboratoire

240823 040

HEMATOLOGIE

ABX PENTRA 60

Valeurs de référence

Antécédents

HEMOGRAMME sur Automate ABX Pentra 60 (HORIBA)

GLOBULES ROUGES	: 4,49	M/ μ l	(3,8 à 5,4)	10/09/15 : 4,42
HEMOGLOBINE	: 12,70	g/dL	(12,5 à 15,5)	10/09/15 : 13,10
HEMATOCRITE	: 38,20	%	(37 à 47)	10/09/15 : 38,30
V.G.M	: 85,08	μ 3	(82 à 98)	10/09/15 : 86,65
T.C.M.H	: 28,29	pg	(>OU= 27)	10/09/15 : 29,64
C.C.M.H	: 33,25	%	(32 à 36)	10/09/15 : 34,20
PLAQUETTES	: 396 000	/mm3	(150 000 à 400 000)	10/09/15 : 367 000
GLOBULES BLANCS	: 4 150,00	/mm3	(4 000 à 10 000)	10/09/15 : 10 900,00
FORMULE LEUCOCYTAIRE :				
POLYNUCLEAIRES NEUTROPHILES	: 39,60	%		10/09/15 : 82,00
Soit	: 1 643,40	/mm3	(1 800 à 7 500)	
POLYNUCLEAIRES EOSINOPHILES	: 5,300	%		10/09/15 : 2,000
Soit	: 220,0	/mm3	(100 à 400)	
POLYNUCLEAIRES BASOPHILES	: 0,20	%		10/09/15 : 0,00
Soit	: 8,3	/mm3	(0 à 200)	
LYMPHOCYTES	: 43,10	%		10/09/15 : 13,00
Soit	: 1 788,7	/mm3	(1 000 à 4 500)	
MONOCYTES	: 11,80	%		10/09/15 : 3,00
Soit	: 489,7	/mm3	(2 00 à 1 000)	
TOTAL	: 100,00	%		

VITESSE DE SEDIMENTATION Automate (VACUETTE)

1 ère heure	: 8	mm	< à 10	10/09/15 : 32
2 ère heure	: 16	mm	< à 20	10/09/15 : 57

BIOCHIMIE SANGUINE

KONELAB 20i

Valeurs de référence

Antécédents

GLYCEMIE A JEUN	: 0,87	g/l	(0,7 à 1,10)	
ou	: 4,83	mmol/l	(3,88 à 6,12)	



INPE 063060990



Dr. MOUNIRA BOUGHOU ARSALANE

Date du prélèvement : 24/08/23

Dossier édité le : 24/08/2023

Code Patient : 21033



Mme MAAROUFI RIHAB

Page : 2 / 3

Prélèvement Effectué au Laboratoire

240823 040

CALCIUM	 : 93,24	mg/l	(86 à 103)
	ou : 2,33	mmol/l	(2,20 à 2,55)
CREATININE	 : 6,55	mg/l	(7.0 à 13.0)
Méthode Enzymatique	ou : 57,64	μ mol/l	(44 à 106)
ACIDE URIQUE	 : 45.79	mg/l	(26 à 60)
	ou : 272,56	μ mol/l	(210 à 420)
PROTEINE C REACTIVE (CRP)	 : 1,40	mg/l	<6

ENZYME

VITROS 350		Valeurs de référence	Antécédents
TRANSAMINASES ASAT (GOT)	... : 15	UI/l à 37°C (< à 31)	
TRANSAMINASES ALAT (GPT)	... : 9	UI/l à 37°C (< à 34)	
C.P.K	 : 49,00	UI/l à 37°C (< à 195)	

ENDOCRINOLOGIE

FERRITINE	 : 7.62	ng/ml	4.63 à 204.00
Par Chimiluminescence sur Architect abbott			
TSH (Ultra-sensible)	 : 1,29	μ IU/ml	
Par Chimiluminescence sur Architect abbott			

Valeurs attendues

Euthyroidie : 0.25 à 5 μ IU/ml
Hyperthyroidie : < à 0.15 μ IU/ml
Hypothyroidie : > à 7 μ IU/ml



INPE 063060990



Dr. MOUNIRA BOUGHOU ARSALANE

Date du prélèvement : 24/08/23

Dossier édité le : 24/08/2023

Code Patient : 21033

Mme MAAROUFI RIHAB

Page : 3 / 3



Prélèvement Effectué au Laboratoire

240823 040

VITAMINES

ARCHITECT PLUS CI4100

Valeurs de référence

Antécédents

VITAMINES D2/D3 (25 Hydroxy-vitamine D)

Résultat : 15,70 ng/ml
Soit : 39,25 nmol/l

Interprétation :

Carence	: < à 10	ng/ml
Insuffisant	: 10 - 29	ng/ml
Normal	: 30 - 100	ng/ml
Toxicité	: > à 100	ng/ml



INPE 063060990